COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Compte-rendu de la réunion 2019-2 du Comité de déontologie de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) du 4 février 2019 à France Assos Santé (10 Villa Bosquet, 75007 Paris) de 9h30 à 17h00

Étaient présent·e·s :

- M^me^ Sabine Bresson, représentante de la CNAFC, membre du Comité
- M^me^ Marie-Solange Julia, représentante de l'AVIAM, membre du Comité
- M. Dominique Latournerie, conseiller d'État honoraire, membre du Comité
- M. Jean-Yves Mener, représentant de l'UNAFAM, membre du Comité
- M. Marc Resche, représentant de l'AFDOC, membre du Comité
- M^me^ Dominique Thouvenin, professeure de droit privé émérite, Présidente du Comité

- M. Tristan Berger, chargé de mission pour le Comité
- M^me^ Perrine Champavert, stagiaire juriste pour le Comité

Est excusé :

- M. Daniel Benamouzig, chargé de recherche au CNRS, membre du Comité

1. Documents fournis :

- Le compte-rendu 2019-1 relatif à la réunion du 14 janvier 2018 ;
- Le courrier adressé au Bureau par le Comité de déontologie ;
- La proposition d'Avis 2019-6 relatif à l'indépendance de l'association Amalyste ;
- La proposition de Note 2019-1 relative à la collecte des DPI dans le cadre des élections des membres des comités des délégations régionales de l'UNAASS ;
- Une nouvelle version du formulaire de Déclaration publique d'intérêts ;
- La proposition d'Avis 2019-11 relatif à l'indépendance de l'association « Société Française de la Croix-Bleue » ;
- La proposition d'Avis 2019-12 relatif à l'indépendance de l'association « Réseau D.E.S France » ;
- La proposition d'Avis 2019-13 relatif à l'indépendance de l'association « Union des Familles Laïques » (UFAL) ;

- La proposition d'Avis 2019-14 relatif à l'indépendance de l'association « Mouvement Vie Libre » ;
- La proposition d'Avis 2019-15 relatif à l'indépendance de l'association « Familles de France » ;
- La proposition d'Avis 2019-16 relatif à l'indépendance de la « Fédération d'associations en faveur des personnes handicapées par des épilepsies sévères » (EFAPPE) ;
- La proposition d'Avis 2019-17 relatif à l'indépendance de l'association « Epilepsie France » ;
- La proposition d'Avis 2019-18 relatif à l'indépendance de l'association « Conseil National des Associations Familiales Laïques » (CNAFAL) ;
- La proposition d'Avis 2019-19 relatif à l'indépendance de la « Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie » (CLCV) ;
- La proposition d'Avis 2019-20 relatif à l'indépendance de l'association « Autisme France » ;
- La proposition d'Avis 2019-21 relatif à la conformité de l'association « Union Nationale des Syndromes d'Ehlers-Danlos » (UNSED) à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) dans le cadre de l'appréciation de sa demande d'adhésion ;
- La proposition d'Avis 2019-22 relatif à la conformité de la « Fédération Française Sésame-Autisme » à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) dans le cadre de l'appréciation de sa demande d'adhésion ;
- La proposition d'Avis 2019-23 relatif à la conformité de l'association « Optim' A.V.C » à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) dans le cadre de l'appréciation de sa demande d'adhésion à la délégation régionale Grand-Est de l'UNAASS ;
- Le projet de rapport 2019-1 de présentation des résultats du questionnaire sur les valeurs de l'Union.

2. Débats

Concernant les associations n'ayant pas rempli leur déclaration d'indépendance, le Comité a décidé de solliciter le Conseil d'administration (CA) de l'UNAASS pour la mise en œuvre des sanctions prévues à l'article 12 de ses statuts.

Par ailleurs le Comité a décidé de mettre en ligne les comptes rendus de ses réunions.

3. Documents adoptés

Les documents qui suivent ont été présentés au Comité de déontologie :

- Le compte-rendu 2019-1 relatif à la réunion du 14 janvier 2018 ;
- Le courrier adressé au Bureau par le Comité de déontologie ;
- La proposition d'Avis 2019-6 relatif à l'indépendance de l'association Amalyste ;
- La proposition de Note 2019-1 relative à la collecte des DPI dans le cadre des élections des membres des comités des délégations régionales de l'UNAASS ;
- La nouvelle version du formulaire de Déclaration publique d'intérêts des élus du Conseil d'administration de l'UNAASS et des comités régionaux de ses délégations ;
- La proposition d'Avis 2019-11 relatif à l'indépendance de l'association « Société Française de la Croix-Bleue » ;
- La proposition d'Avis 2019-12 relatif à l'indépendance de l'association « Réseau D.E.S France » ;
- La proposition d'Avis 2019-13 relatif à l'indépendance de l'association « Union des Familles Laïques » (UFAL) ;
- La proposition d'Avis 2019-14 relatif à l'indépendance de l'association « Mouvement Vie Libre » ;
- La proposition d'Avis 2019-15 relatif à l'indépendance de l'association « Familles de France » ;
- La proposition d'Avis 2019-16 relatif à l'indépendance de la « Fédération d'associations en faveur des personnes handicapées par des épilepsies sévères » (EFAPPE) ;
- La proposition d'Avis 2019-17 relatif à l'indépendance de l'association « Epilepsie France » ;
- La proposition d'Avis 2019-18 relatif à l'indépendance de l'association « Conseil National des Associations Familiales Laïques » (CNAFAL) ;
- La proposition d'Avis 2019-19 relatif à l'indépendance de la « Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie » (CLCV) ;
- La proposition d'Avis 2019-20 relatif à l'indépendance de l'association « Autisme France » ;
- La proposition d'Avis 2019-21 relatif à la conformité de l'association « Union Nationale des Syndromes d'Ehlers-Danlos » (UNSED) à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) dans le cadre de l'appréciation de sa demande d'adhésion ;
- La proposition d'Avis 2019-22 relatif à la conformité de la « Fédération Française Sésame-Autisme » à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) dans le cadre de l'appréciation de sa demande d'adhésion ;

Après avoir été débattus et fait l'objet de plusieurs modifications, les documents ci-dessus ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

L'ensemble du dossier fourni par l'association « Optim' A.V.C » n'ayant pu être examiné au cours de la réunion, la proposition d'Avis 2019-23 relatif à la conformité de cette association à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) en vue de l'appréciation de sa demande d'adhésion à la délégation régionale Grand-Est de l'UNAASS a été reportée à la réunion suivante.

Le projet de rapport rendant compte des résultats du questionnaire sur les valeurs de l'Union a été présenté par Tristan Berger aux membres du Comité. Celui-ci a été lu une première fois. Afin de laisser le temps à chacun·e d'examiner le document, dont la version finalisée a été présentée le jour même, son adoption est reportée à la prochaine réunion (prévue le 4 mars).